



CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN - GENÈVE 2009
UNIS CONTRE LE RACISME :
DIGNITÉ ET JUSTICE POUR TOUS

CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN

Genève, 20-24 avril **2009**



Dite de *Durban 2*
Etat des lieux des négociations

Malka Marcovich

Février 2009

Table des Matières

I. Introduction	p. 3
II. Durban 1	p.4
1. La genèse	
2. Climat des négociations en 2001	
3. Au lendemain de Durban 1	
4. Les points positifs du texte du forum des ONG, par rapport au texte gouvernemental	
5. Les points considérés comme positifs dans le DPA gouvernemental	
6. Les points particulièrement problématiques dans le DPA	
• La mémoire de l'Holocauste	
• L'antisémitisme	
• L'islamophobie	
• La religion	
7. Un document non consensuel, adopté par consensus ?	
• Le traitement de la question de la Palestine	
• Document contraire à la charia islamique	
• L'orientation sexuelle	
• Dénonciation de la DPA après septembre 2001	
III. La route vers Durban 2	p. 10
1. La structuration institutionnelle de Durban 2	
• 2002 – 2006 les mécanismes de suivi	
• Après 2006 les nouveaux mécanismes pour Durban 2	
2. La structuration idéologique de Durban 2	
• L'islamophobie	
• La diffamation des trois religions monothéistes constituerait une forme de racisme	
• Une vision sélective du monde	
• La liberté d'expression mise en danger	
• Le dialogue civilisationnel	
• L'instrumentalisation des droits des femmes	
• La diabolisation d'Israël	
• Essentialisation du politique	
• Les normes complémentaires	
3. Le processus préparatoire	
• La première année de négociation, des questions techniques politisées	
• Accréditation des ONG	
• Prise de position des ONG	
• Pour ou contre un forum des ONG	
• Doit on participer à Durban 2 ?	
• L'offensive du Haut Commissariat	
IV. En guise de conclusion temporaire. Les lignes rouges ont elles été franchies ?	p.21
V. Annexes	p.22
1. Glossaire	
2. Groupes politiques et régionaux	

I. Introduction

En août 2001, à Durban en Afrique du Sud se tient la troisième conférence mondiale contre le racisme sous l'égide des Nations Unies. Elle s'achève le 8 septembre 2001, trois jours avant les attentats du 11 septembre qui allaient faire basculer la communauté internationale dans une autre époque de l'histoire de l'humanité.

Cet événement sans précédent prend aussitôt office de nouveau marqueur emblématique à l'aune duquel les discours et les actions au sein de l'auguste organisation de l'ONU vont s'élaborer. Dans le même temps, l'écroulement des tours jumelles à New York, de part la sidération immédiate qu'elle provoque va empêcher toute possibilité d'analyser sereinement les dérives qui s'étaient exprimées à l'occasion de la conférence en Afrique du Sud.

En raison de leur quasi simultanéité, le déni, voir le discrédit des témoins qui souhaitèrent dénoncer les dérives de Durban accentua encore la charge émotionnelle et rendit d'autant plus difficile une prise en compte globale de la situation.

Aussi, lorsqu'il fut annoncé qu'il y aurait une conférence d'examen de Durban en 2009, cette échéance se chargea d'une dimension quasi magique, véhiculant une multitude de fantasmes.

C'est pourquoi, à deux mois de la Conférence d'Examen de Durban qui se tiendra du 20 au 24 avril 2009 à Genève, il devient nécessaire de rappeler précisément ce que fut Durban 1, de présenter le suivi de la conférence et des rhétoriques qui se sont structurés de 2001 à nos jours, et de faire un Etat des lieux des négociations actuelles.

En effet, l'étude de la Déclaration et du Programme d'action, qui constitue la feuille de route des gouvernements dans la lutte contre le racisme, est nécessaire pour comprendre dans quel contexte se situent aujourd'hui les revendications de nombreuses minorités discriminées à travers le monde, qui ne purent être rendues visibles en raison de la focalisation sur le conflit au Proche Orient.

Outre la consécration de la notion de multiculturalisme, au détriment de l'universalisme qui s'est opéré depuis 2001, l'élaboration des nouvelles rhétoriques onusiennes ont également entériné d'autres dérives qui étaient à l'époque à l'état de germe dans le texte des gouvernements.

Ce rapport a pour ambition de mettre en exergue les lignes de tensions, étudier les débats, l'évolution normative afin d'appréhender en toute connaissance de cause la plateforme politique qui s'élabore en vue de la conférence d'examen d'avril 2009, dite Durban 2.

Malka Marcovich
8 février 2009

II. Durban 1

1. La genèse

Lorsqu'en 1997, l'Assemblée Générale et la Commission des droits de l'homme adoptent deux résolutions¹ pour l'organisation d'une conférence mondiale contre le racisme,² tous imaginent que cet événement permettra d'adopter un véritable *Programme d'Action* au niveau mondial afin de lutter durablement contre le racisme et les discriminations.

La période des années 1990 est caractérisée par une atmosphère d'espoir sans pareil et par une confiance formidable dans la diplomatie et les institutions internationales dont les réformes s'avèrent de plus en plus nécessaires. Les bouleversements du monde sont sans précédent : effondrement de l'empire soviétique, processus de paix issu des accords d'Oslo pour parvenir à la paix et deux Etats palestinien et israélien, et surtout, dans le contexte de la lutte contre le racisme, fin de l'apartheid en Afrique du Sud qui avait tant mobilisé la communauté internationale depuis les années 1960.

Les deux précédentes conférences contre le racisme de 1978 et 1983 s'étaient soldées par des échecs en raison d'une focalisation sur le conflit au Proche-Orient et la volonté d'enraciner la résolution de 1975³ assimilant le sionisme au racisme. Mais en 1991, une autre résolution⁴ annule l'adéquation sionisme/racisme. Nombre de diplomates imaginent dès lors qu'une nouvelle ère s'ouvre qui permettra d'aborder le racisme sans instrumentalisation idéologique.

Le choix de Durban en 1997 pour l'organisation de la Conférence est porteur d'un message libérateur on ne peut plus puissant. C'est dans cette ville d'Afrique du Sud au bord de l'océan indien, que Mohandas Karamchand Gandhi a commencé sa révolution non violente près d'un siècle plutôt.

Dès les premières réunions préparatoires, en 2000 et 2001, apparaissent pourtant des tensions inextricables qui montrent d'emblée que la question de la Palestine sera au cœur des débats. Certains expliquent cette focalisation par le déclenchement de la deuxième Intifada en septembre 2000. Mais ce n'est pas suffisant. En effet, en septembre 1998 dans la même ville de Durban, le Mouvement des non alignés qui continue de considérer le sionisme comme une forme de racisme, et qui regroupe à cette époque 114 pays, lance son programme politique pour le 21^{ème} siècle qui touche à tous les aspects de la politique internationale et demande notamment réparation des injustices passées.

A la tribune, le nouveau Président iranien Sayyid Mohammed Khatami, que d'aucun considère comme un modéré, veut s'opposer à la vision du « choc des civilisations » théorisée par l'universitaire américain Samuel Huntington. Pour se faire, il propose de présenter une résolution qui sera adoptée à l'Assemblée Générale, afin de proclamer l'année 2001 « année du Dialogue des civilisations »⁵. Les différents travaux du « dialogue civilisationnel » entre 1998 et 2001 vont principalement porter sur l'attaque des droits universels et l'apologie des religions et traditions. Plus tard, le « Dialogue des civilisations », qui se transformera au lendemain des attentats de Madrid en mars 2004 en « Alliance des civilisations », posera le conflit israélo-palestinien au centre des enjeux internationaux.

2. Climat des négociations en 2001

Les ONG juives, plusieurs ONG anti-racistes ou la plupart des témoins qui s'expriment au retour de Durban, n'évoquent principalement que **les violences antisémites** qui se sont déroulées dans le cadre (ou en marge) du **forum des ONG**. Pourtant, ce forum a donné lieu à d'autres dérives sans précédent dont très peu de personnes ont parlé, telles que **la mise à silence des femmes⁶, le putsh du caucus des ONG européennes⁷** qui avaient voulu se dissocier du texte du forum dans

¹ 1997/74 de la Commission des droits de l'homme, du 18 avril 1997, et la résolution 52/111 de l'Assemblée générale, du 12 décembre 1997

² Dans le cadre de la décennie contre le racisme inaugurée en 1993

³ Résolution 3379

⁴ Résolution 4686

⁵ A/53/PV.53.

⁶ Voir le témoignage de Bernice Dubois représentant à Durban la Coordination française pour le lobby européen des femmes « Durban et Après », 7 décembre 2001

⁷ Voir le témoignage d'Erika Harriford qui animait le caucus des ONG européennes in « Durban et Après », 7 décembre 2001

une atmosphère de lynchage, **l'absence absolue de règles démocratiques** et de transparence dans l'organisation même du forum.⁸

Le Forum des ONG n'est cependant pas le seul lieu où se déroulent les excès. Si les effusions démonstratives prédominent du côté des ONG, cela ne signifie pas pour autant que les négociations gouvernementales se déroulent sans problème. Déjà le début des réunions préparatoires, l'inquiétude est de mise. Le document élaboré en amont, qui sert aux négociations finales, comporte toute une **terminologie diabolisant Israël**. Ce que les européens désignent bientôt de manière allusive comme du « **langage de haine** » demeure entre crochets, ce qui signifie que ces mots n'ont pas encore été acceptés par l'ensemble de la communauté internationale.

Comme le soulignera plus tard l'ambassadeur français aux Droits de l'Homme de l'époque Patrick Hénault :

*« L'affaire du Proche Orient était moins celle de l'évocation d'une situation régionale que l'utilisation dans les textes d'un langage que nous avons appelé "**le langage de la haine**". Il aboutissait implicitement à ne pas reconnaître à Israël le droit d'existence. Il était perçu comme pouvant ressusciter la polémique sionisme/racisme que j'ai évoquée. »⁹*

Durant la phase préparatoire à la Conférence, les Etats-Unis ne prennent pas de décision quant à leur participation. Ils oscillent entre deux options, celle revendiquée par des groupes au Congrès et au Sénat qui, inquiets de certaines formulations antisémites sont partisans de la non-participation des USA au processus de Durban, et ceux que l'on appelle le « Black Caucus » qui au contraire considèrent que c'est un moment essentiel pour les communautés noires, notamment les descendants des victimes de l'esclavage, et qu'il est de la responsabilité de leur pays de participer aux négociations. **Les Etats-Unis** couperont la poire en deux et viendront finalement mais avec **une petite délégation**. Après trois jours de négociations, et devant l'impasse, **ils décident de se retirer ainsi qu'Israël**.

La France ne mobilise pas d'avantage de diplomates. Et c'est le Ministre Charles Josselin, délégué à la francophonie et à la coopération qui mène la délégation française et non pas le Ministre des Affaires Etrangères Hubert Védrine.

Après le départ des USA et d'Israël, l'Union européenne hésite à rester. Elle parvient toutefois à certains compromis avec l'OCI. Les négociations sont menées avec détermination par **le Ministre des affaires étrangères Louis Michel, qui ne cédera pas jusqu'au bout sur le « langage de haine »**. A l'issue des négociations, il est décidé que tous les termes demeurés entre crochets seront supprimés de la Déclaration et du programme d'action. Et c'est ainsi que le document sera adopté, sans le fameux « langage de haine »

3. Au lendemain de Durban 1

La Conférence mondiale contre le racisme s'achève le 8 septembre 2001, soit quatre jours avant les attentats du 11 septembre à New York. Les travaux de l'Assemblée Générale et de l'ONU reprennent péniblement durant l'automne 2001, et il **faudra attendre plusieurs mois avant que le document final et le rapport gouvernemental de la Conférence mondiale soient diffusés**. En revanche, **la déclaration et le programme d'action du Forum des ONG, qui lui contient les formulations de « haine », l'appel au boycott d'Israël ; etc... est largement diffusé sur Internet**. De même les textes issus des réunions préparatoires régionales -en particulier la région Asie, dont la terminologie n'a rien à envier au texte des ONG - sont également disponibles.

Hormis la diabolisation et les outrances langagières, **la suppression d'un paragraphe demandé par le caucus juif sur l'antisémitisme et l'antisionisme, la non inclusion pourtant acceptée d'un paragraphe concernant les discriminations des femmes en raison de l'instrumentalisation des religions**, le document des ONG contient aussi des paragraphes

⁸ Un nombre important de documents, de témoignages et de prises de positions sont consignés dans les actes du colloque « Durban et Après », 7 décembre 2001

⁹ *Idem*

soulignant des situations de discriminations dans le monde que les gouvernements ont refusé d'introduire, pour toutes sortes de raisons politiques dans leur propre document.

Le fait que **la Haute commissaire aux droits de l'homme ait refusé de transmettre le DPA des ONG aux gouvernements en raison du « langage de haine », fera l'objet d'une polémique qui enflera au fil des mois. Bientôt, les ONG juives seront accusées d'empêcher la dynamique du mouvement antiraciste mondial**¹⁰. Et ceux qui voudront dénoncer au retour les violences et l'atmosphère délétère de cette conférence (antisémitisme, déni des droits des femmes ou putch du caucus des ONG européennes) seront discrédités, accusés d'être payés par les juifs, voir d'être des agents du Mossad.

4. Les points positifs du texte du forum des ONG, par rapport au texte gouvernemental

Le texte du forum des ONG a été adopté de manière totalement anti-démocratique¹¹, hors de tout respect des règles de procédure et dans une atmosphère de lynchage. Au nom du principe « du droit des victimes à se définir elles mêmes », les caucus thématiques qui avaient négocié les paragraphes selon leur vision ont pu les inclure dans le document final sans aucun problème, hormis le caucus juif qui s'est vu désavoué par des hurlements en plénière. Le responsable du caucus sur l'intolérance religieuse a fait en sorte que la phrase évoquant les discriminations que subissent les femmes en raison des religions - phrase pourtant travaillée et acceptée par consensus dans le cadre du caucus - soit exclue du document final. Quant au Caucus femme, il n'a jamais existé.¹²

Cette compilation arbitraire de paragraphes adoptés tels quels après un travail de fond des caucus thématiques, a eu pour résultat que **certains passages de la déclaration et du programme d'action des ONG sont souvent bien meilleurs que ceux issus du texte gouvernemental**. Quelques thèmes ici sont à mettre en exergue, car ils constituèrent sans aucun doute une avancée que l'on ne peut ignorer, si l'on s'intéresse à un certain nombre de discriminations que les gouvernements n'ont pas voulu aborder ou de manière incomplète :

- ⇒ **La traite des personnes** est abordée de manière plus précise et pertinente que dans le document gouvernemental
- ⇒ Les discriminations de castes, notamment des **Dalit** qui sont demeurées un sujet interdit dans le document gouvernemental, en raison de la censure indienne.
- ⇒ **La situation au Tibet**, des Tibétains et les pratiques hégémoniques de la Chine n'ont pu être d'abordées dans le cadre gouvernemental, en raison de la censure chinoise.
- ⇒ La **traite transsaharienne et dans l'océan Indien** est identifiée dans la DPA des ONG, et non pas l'unique limitation de la traite des esclaves à la traite transatlantique. De plus **l'esclavage contemporain qui continue de sévir dans de nombreux pays d'Afrique** est souligné. Ces questions ne purent être intégrées au document gouvernemental en raison du refus de nombre de pays arabes et de plusieurs pays africains.
- ⇒ La mention des discriminations basées sur **l'orientation sexuelle** est mentionnée alors qu'elle sera refusée dans le texte gouvernemental, en raison notamment du refus de l'OCI.

5. Les points considérés comme positifs dans le DPA gouvernemental

La Déclaration et le programme d'action gouvernemental de Durban comporte néanmoins quelques avancées qui ont permis de rendre visible pour la première fois certains groupes discriminés.

- ⇒ **Les Roms/Sinti ou Gitans** font l'objet de plusieurs paragraphes dans la partie intitulée « Autres victimes ».

¹⁰ Un des putchistes du caucus des ONG européennes, Mutombo Kanyana, rédacteur en chef de la revue *Regards Africains*, écrira un article publié sur le web le 18 décembre 2001, accusant les « ONG juives » de vouloir diviser le mouvement antiraciste mondial et de « tirer la communauté des ONG vers un judéo-centrisme totalitaire et à courte vue ». Europe, <http://icare.to/analyse-kanyana>

¹¹ Voir notamment le témoignage de Miroslav Prokjes, membre du Comité de rédaction des ONG dans "Durban et après", 7 décembre 2001

¹² Voir témoignage de Bernice Dubois dans "Durban et après", 7 décembre 2001

- ⇒ **Les peuples autochtones** font quant à eux l'objet de chapitres en tant que tels.
- ⇒ La question des **descendants des victimes de l'esclavage** sont intégrés, y compris les modalités de réparation qui passent notamment par l'enseignement de cette histoire. Par ailleurs, la traite transatlantique qui avait fait l'objet d'une loi dite « Loi Taubira » adoptée en mai 2001 au Parlement français, et reprise dans le DPA en tant que « crime contre l'humanité ».

A l'issue de la Conférence mondiale, et dans le suivi du programme d'action, **plusieurs groupes de travail sont créés**. L'un d'entre eux porte sur **les descendants d'Africains**. **Les peuples autochtones** ont été rendus visibles par d'autres mécanismes spécifiques au sein de l'ONU. Nul doute cependant que la DPA renforcera le dynamisme en leur faveur.

6. Les points particulièrement problématiques dans le DPA

Outre la non mention de certains groupes qui subissent des discriminations particulièrement graves tels que les Dalits ou les Tibétains en raison des pressions indiennes et chinoises, de la non mention de l'orientation sexuelle en raison de l'opposition de l'Organisation de la conférence islamique, il est à noter que la République islamique d'Iran avait proposé de supprimer tout bonnement le mot femme de l'ensemble du texte !

Mais plusieurs points posent particulièrement problème dans la DPA gouvernemental, même si le « langage de haine » a été supprimé.

- **La mémoire de l'Holocauste**

L'inclusion de la **mémoire de l'Holocauste** (§58) a fait l'objet **d'un troc entre l'UE et l'OCI**¹³, soit la mention de l'Holocauste en échange de la **désignation particulière des Palestiniens comme victimes du racisme israélien**.

A noter que dans les déclarations finales¹⁴ (où sont émises des réserves au moment de l'adoption du texte), **la République islamique d'Iran** a souligné que la mémoire de l'« holocauste » visait ici « l'holocauste des juifs » par **les « Européens »**.

La Syrie est allée dans le même sens et a déclaré que c'était une « erreur » de la part « des Européens de vouloir faire partager leur culpabilité au monde » en donnant à l'Holocauste un caractère général.

Le Qatar au nom de l'OCI a également souligné que les « pays extérieurs à l'Europe » ne pouvaient être « tenus responsables ».

De même, les Émirats arabes unis (au nom également de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, du Koweït, d'Oman et du Qatar) ont souligné le caractère européen de cette mémoire, et ont tenu à indiquer que « ce concept ne s'applique pas exclusivement à un peuple ou à un groupe particulier, comme l'illustrent clairement **les pratiques racistes observées quotidiennement dans les territoires arabes occupés** »

- **L'antisémitisme**

L'inclusion de **l'antisémitisme** (§61) soulève plusieurs problèmes. Il est lié dans le même paragraphe à « **l'islamophobie** », ¹⁵ risquant de réduire la définition des attaques à l'encontre des juifs, comme relevant uniquement de comportements contre la religion juive. Mais tout comme la mention de l'Holocauste, l'inclusion de l'antisémitisme a soulevé des réserves de la part de la République islamique **d'Iran**, qui a indiqué que ce terme **devait « s'appliquer aux arabes et aux juifs »**, **l'OCI** soulignant pour sa part (sans même mentionner les juifs) que « **les Arabes constituent la majorité écrasante des Sémites** »

¹³ Anne Bayefsky, « Stay away from Durban » Haaretz, 19 décembre 2008

¹⁴ Rapport de la conférence mondiale contre le racisme A/CONF.189/12

¹⁵ Nous reviendrons plus loin sur les problèmes posés par l'inclusion du terme

- **L'islamophobie**

Pour la première fois, le terme « d'islamophobie » (§61) **a été introduit dans un texte international**, de surcroît dans un Programme d'action qui pose des jalons normatifs et engage les états à mettre en œuvre les recommandations. Pour mémoire, ce terme a été utilisé pour la première fois par l'Atatollah Khomeiny contre Salman Rushdie après la publication des « Versets sataniques ». ¹⁶ L'islamophobie désigne tout à la fois l'atteinte aux personnes d'origine musulmanes que le blasphème.

- **La religion**

Ce n'est pas seulement l'atteinte aux personnes en raison de leur religion qui est condamnée. La religion est promue comme « valeur intrinsèque des êtres humains » qui « peut aider à promouvoir la dignité » et « éliminer le racisme ». (§8) Par ailleurs, le §71 peut être utilisé à l'encontre de la laïcité pour condamner notamment les lois concernant les signes religieux à l'école. ¹⁷

7. Un document non consensuel, adopté par consensus ?

Il est vrai que la Déclaration et le programme d'action de Durban a été adopté sans vote, et que la proposition du Ministre belge Louis Michel, qui négociait pour l'UE, de supprimer les mots demeurés entre crochets si l'on ne parvenait pas à un accord le dernier jour, a été accepté par l'ensemble des participants restants à la conférence.

Doit-on pour autant affirmer que la DPA a été adoptée réellement par Consensus et qu'il représente la position de l'ensemble de la communauté internationale ? Le Haut commissariat au droit de l'homme et l'Union européenne, affirment pour leur part que la DPA a été adoptée par consensus et qu'elle constitue donc une plateforme acceptée par tous.

Cette affirmation de consensus pose cependant un certain nombre de problèmes. Tout d'abord **il est faux d'affirmer que l'ensemble de la communauté internationale a adopté ce texte puisque les US et Israël se sont retirés avant la fin des négociations pour marquer leur désaccord.** Par ailleurs, il est important de souligner les réserves qui ont été émises par différents pays au moment de l'adoption du texte qui ont signifié ainsi parfois sans équivoque qu'ils se détachaient du consensus sur plusieurs sujets.

- **Le traitement de la question de la Palestine**

Pour des raisons diamétralement opposées, l'Australie, le Canada, le Guatemala, la Lettonie, la République islamique d'Iran, la Syrie, et l'Irak ont dit leur désaccord concernant les paragraphes évoquant les Palestiniens ou l'occupation étrangère.

L'Australie a continué de contester « les formulations » des « paragraphes » relatifs au Moyen Orient, considérant qu'il s'agissait « d'une situation politique » n'ayant pas « sa place dans les documents finaux d'une conférence qui porte sur le racisme » et que « les formules » « portent atteinte aux accords auxquels sont parvenus Israël et l'Organisation de libération de la Palestine ».

Le Canada, a indiqué que s'il n'avait pas « quitté la table des négociations », c'était parce qu'il avait souhaité « dénoncer les tentatives faites au cours de la Conférence pour dépouiller de sa légitimité l'État d'Israël » et qu'il était « inopportun – erroné – d'aborder le conflit palestinien israélien dans le cadre de cette conférence ». Pour cette raison, la délégation canadienne a exprimé « ses plus vives objections à propos de tout texte figurant » dans le document portant « directement ou indirectement sur la situation au Moyen-Orient » et « qu'il s'en dissociait totalement ».

Le Guatemala a formulé les mêmes réserves, refusant de « souscrire » aux paragraphes visés, qui ne s'appliquent pas au contexte du racisme.

¹⁶ Sur l'origine et les débats autour de la notion d'« islamophobie », voir notamment C. Fourest et F. Venner, *Tirs croisés. La laïcité à l'épreuve des intégrismes, juif, chrétien et musulman*, 2003, Calmann-Lévy.

¹⁷ « Nous déplorons qu'on tente de contraindre les femmes appartenant à certaines confessions et minorités religieuses à renoncer à leur identité culturelle et religieuse ou à en restreindre l'expression légitime, et que l'on prenne à l'endroit de ces femmes des mesures discriminatoires en matière d'accès à l'éducation et à l'emploi »

La Lettonie a précisé qu'elle ne pouvait « accepter que soient désignés et mentionnés explicitement une région particulière et un État spécifique – Israël – dans les documents finaux, ce qui, (...) [n'était] pas conforme au caractère mondial de cette conférence. »

Pour des raisons opposées, d'autres pays ont fait par de leur mécontentement au sujet des mêmes paragraphes.

La République islamique d'Iran a souligné « sa consternation » et son « mécontentement quant à la tournure inattendue prise par les événements au cours des tous derniers jours » et a tenu à se « dissocier de tous les paragraphes concernant la question palestinienne et le Moyen-Orient » dans leur nouvelle formulation. (...) Les peuples du monde ne cautionneront pas les politiques et les pratiques inhumaines d'Israël qui sont des manifestations claires du racisme et de la discrimination, comme en témoignent les parties pertinentes du document final présenté par le Forum des ONG à la Conférence mondiale. (...) Les conclusions auxquelles est parvenue la Conférence en la matière ne [pouvant] être considérées comme un succès

Pour toutes ces mêmes raisons, **l'Irak** a dit également très clairement « ne pouvoir s'associer au consensus ».

Ce ne fut pas le cas de la **Syrie** qui tint à faire observer que son accord était une marque de soutien au pays hôte l'Afrique du Sud, montrer sa volonté de « coopérer » et non pas agir à l'instar de « ceux qui [s'étaient] retirés de la conférence, [l'avaient] sabotée, ou [s'étaient] efforcés de le faire, quels que soient les explications ou les prétextes qu'ils [avaient] mis en avant »

- **Document contraire à la charia islamique**

Sans toutefois préciser les paragraphes incriminés, **les Émirats arabes unis et les délégations de l'État de Bahreïn, du Royaume d'Arabie saoudite, du Sultanat d'Oman, de l'État du Qatar et de l'État du Koweït**, se sont clairement démarqués de « certains libellés et concepts contraires aux dispositions de la charia islamique. Pareils libellés et concepts ne nous lient donc pas; ils sont dès lors dépourvus de toutes conséquences politiques ou juridiques et ne nous obligent pas à prendre une quelconque mesure nationale d'ordre préventif, législatif, judiciaire, administratif, réglementaire ou autre »

- **L'orientation sexuelle**

Le Chili, le Canada, le Guatemala et l'Équateur ont dénoncé le fait que l'orientation sexuelle soit « absente du texte ».

- **Dénonciation de la DPA après septembre 2001**

Lors des premières réunions portant sur le racisme au début de l'année 2002, dans le cadre de la troisième commission de l'Assemblée générale, plusieurs pays dont la Syrie, l'Iran, l'Égypte et le Pakistan se sont dits insatisfaits du texte final de la conférence de Durban. Ils ont affirmé qu'il ne reflétait pas les formes contemporaines de racisme. Ils ont donc réclamé que la « Communauté internationale mette désormais en place des mécanismes permettant de traiter des questions qui n'avaient pu être résolues à Durban en raison des pressions exercées»

III. La route vers Durban 2

1. La structuration institutionnelle de Durban 2

- **2002 – 2006 Les mécanismes de suivis**

Dés 2002, l'Assemblée Générale et la Commission des droits de l'homme se saisissent de la question du racisme dans le cadre du suivi de la Déclaration et du programme d'action de Durban. Un certain nombre de structures sont mises en place à partir de 2003, année qui par ailleurs marque la fin de la décennie contre le racisme inaugurée en 1993.

⇒ **Un groupe de travail intergouvernemental** est constitué¹⁸ **pour la mise en œuvre de la DPA** qui se réunira à six reprises entre 2003 et 2008. Ce groupe de travail a pour mission de faire des recommandations concernant la mise en œuvre de la DPA, et de préparer des normes complémentaires pour renforcer les instruments internationaux contre le racisme.

⇒ Conformément au DPA¹⁹ **un groupe de cinq éminents experts**, représentant chaque région du monde et désignés par le Secrétaire Général, **est constitué**. Il a pour mission d'aider le Haut Commissariat à préparer les documents relatifs au suivi et au progrès dans la mise en œuvre de la DPA de Durban pour l'Assemblée Générale et de mise en lien des différents organes relevant de la lutte contre le racisme.

⇒ Un groupe de travail sur **les descendants d'Africains**, constitué de cinq experts issus du découpage régional, est également créé selon la DPA.²⁰

- **Après 2006 Les nouveaux mécanismes pour Durban 2**

Les différents mécanismes créés entre 2002 et 2006, qui sont sensés veiller à la mise en œuvre de la DPA, ne semblent pas satisfaire les groupes de pays issus du NAM, de l'OCI, du groupe africain ou de la ligue arabe, qui ont refusé les concessions faites dans la DPA de 2001 et qui vont poser sur la table deux nouvelles résolutions pour l'organisation du conférence d'examen en 2009. Ces résolutions sont adoptées alors que le climat s'est formidablement détérioré depuis 2001 et que les réformes des Nations Unies, qui ont notamment transformé la Commission en Conseil des droits de l'homme, ont formidablement renforcé les discours qui s'étaient manifestés en 2001.

⇒ **Le 22 novembre 2006**, la troisième Commission de l'Assemblée Générale, en charge des Affaires sociales culturelles et humanitaires, adopte **une résolution²¹ qui demande l'organisation d'une conférence en 2009 pour examiner la « mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban »** et charge le Conseil des droits de l'homme d'entamer les préparatifs de cette manifestation».

Les votes reflètent ici les mêmes positions des uns et des autres en 2001.

⇒ **Les USA et Israël qui s'étaient retirés de la Conférence votent contre.**

⇒ **L'Australie, le Canada**, qui étaient restés jusqu'au bout mais avaient émis des réserves sur le document final **s'abstiennent** ainsi que les Îles Marshall et le Palaos.

⇒ **Tous les pays de l'Union Européenne**, qui considéraient qu'avoir pu faire supprimer le « langage de haine » constituait une victoire, **votent pour. L'UE croit en effet que le Conseil ne créera pas de nouveaux mécanismes** et que la conférence se limitera à examiner la mise en œuvre du document de 2001.

⇒ Lors de la troisième session du Conseil des droits de l'homme, du 29 novembre au 8 décembre 2006, **l'Algérie**, au nom du **Groupe africain** soumet une résolution et une décision qui vont à l'encontre de ce qu'avait imaginé l'UE.

¹⁸ En vertu de la résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme

¹⁹ §191 b, créé en vertu de la résolution 56/266 du 27 mars 2002 à l'Assemblée Générale

²⁰ résolution de la Commission des droits de l'homme 2002/68

²¹ 61/149

⇒ Création **d'un comité préparatoire** pour la conférence d'examen²². La résolution pour les préparatifs de Durban est adoptée avec :

- **34 oui** (Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Chine, Cuba, Djibouti, Equateur, Gabon, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Jordanie, Malaisie, Maurice, Mexique, Maroc, Nigeria, Pakistan, Pérou, Philippines, Fédération de Russie, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie, Uruguay, Zambie)
- **12 non** (Allemagne, Canada, République Tchèque, Finlande, France, Japon, Pays Bas, Pologne, République de Corée, Roumanie, Royaume Uni, Suisse)
- **1 abstention** (l'Ukraine)

⇒ Création d'un **comité ad hoc²³ chargé de considérer les nouvelles normes à intégrer dans la lutte contre le racisme**. La décision est adoptée avec :

- **33 oui** (Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Chine, Cuba, Equateur, Gabon, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Jordanie, Malaisie, Maurice, Mexique, Maroc, Nigeria, Pakistan, Pérou, Philippines, Fédération de Russie, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie, Uruguay, Zambie)
- **12 non** (Allemagne, Canada, République Tchèque, Finlande, France, Japon, Pays Bas, Pologne, République de Corée, Roumanie, Royaume Uni, Suisse)
- **1 abstention** (l'Ukraine)

Il existe donc désormais trois nouveaux mécanismes censés s'investir dans le suivi de Durban 1 et la conférence d'examen. Les deux derniers, le comité préparatoire et le comité sur les normes complémentaires, jouant au fil des mois un rôle grandissant.

Durant le mois d'août 2007, et conformément à la résolution constitutive du comité préparatoire, les membres de celui-ci sont désignés selon des critères régionaux. Le 27 août, la première réunion préparatoire procède à l'élection des membres du bureau par acclamation.

⇒ **A la présidence : la Libye,**

⇒ **à la vice présidence pour la région Afrique :** le Cameroun, l'Afrique du Sud et le Sénégal

⇒ **à la vice présidence pour la région Asie :** l'Inde, l'Indonésie, la République islamique d'Iran et le Pakistan, (à noter que le Pakistan est également porte parole de l'OCI)

⇒ **à la vice présidence pour la région Amérique du sud caraïbe :** l'Argentine, le Brésil, le Chili et Cuba,

⇒ **à la vice présidence pour la région Europe de l'Est :** l'Arménie, la Croatie, l'Estonie et la Fédération de Russie

⇒ **à la vice présidence pour la région Europe de l'Ouest :** la Belgique, la Grèce, la Norvège et la Turquie

⇒ **Le vice président rapporteur est Cuba**

2. La structuration idéologique de Durban 2

A peine quelques semaines après les attentats du 11 septembre se construit au sein de l'ONU toute une rhétorique d'inversion, **visant à faire peser sur** une entité non définie mais fortement stigmatisée : « **l'Occident** », **la responsabilité des actes terroristes** qui ont été commis sur le sol américain puis à Madrid en 2004 ou au Royaume Uni en 2006. Les mécanismes mis en œuvre après Durban pour traquer les différentes manifestations de racisme -les rapports élaborés par le rapporteur spéciale sur les droits humains dans la lutte antiterroriste, ceux du rapporteur spécial sur le racisme et celui sur la tolérance religieuse, les réformes du Conseil des droits de l'homme et la redéfinition des mandats des rapporteurs spéciaux, notamment celui sur les territoires palestiniens occupés, ou celui sur la liberté d'expression - se structurent en une **plateforme de revendications qui diabolise l'Etat d'Israël comme incarnation du racisme, considère l'islamophobie comme la forme absolue de racisme, fait peser sur « l'entité occidentale » la charge de tous les racismes,**

²² Res 3/2 du Conseil des droits de l'homme

²³ 3/103

et vise à limiter la liberté d'expression. Fait nouveau, désormais, **les questions relatives aux droits des femmes, jusqu'alors invisibles, sont désormais instrumentalisées contre les droits qu'elles avaient acquis.** Tout la formidable machinerie mise en place contre le racisme dans la suite de Durban, ne permet toutefois pas de faire émerger les questions qui n'avaient pu être abordées en 2001.

- **L'islamophobie**

Dés 2002, le rapporteur spécial contre le racisme va être missionné par la Commission des droits de l'homme pour traquer les phénomènes d'islamophobie résultant de la perception des minorités musulmanes après les attentats de New York.²⁴ La majorité de ses rapports portent sur cette question dans lesquels **il mélange l'atteinte aux personnes d'origine musulmane**, et ce qu'il considère une atteinte contre la religion musulmane. Chaque année, une à deux résolutions vont porter sur la diffamation des religions, **qui mettent en avant la diffamation de l'Islam**, sont adoptées à l'Assemblée Générale et à la Commission, puis au Conseil des droits de l'homme. En 2006, un nouveau pas est franchi car la résolution de la quatrième session du CDH va jusqu'à justifier les violences commises contre ceux qui porteraient atteinte à l'Islam.²⁵ L'affaire dite « des caricatures de Mahomet » va porter à son comble l'obsession des institutions internationales contre l'islamophobie.

- **La diffamation des trois religions monothéistes constituerait une forme de racisme**

Le rapport de 2006²⁶ de Doudou Diène porte sur « **La Christianophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie** ». En ce qui concerne la Christianophobie, le rapporteur reconnaît qu'il peut exister des atteintes aux chrétiens dans les pays musulmans, mais il les explique par l'offensive agressive des évangélistes en terre d'Islam. La mise en exergue de l'antisémitisme aux côtés d'autres phobies des deux principales religions monothéistes (ce qui exclue les autres), affirme **implicitement que l'antisémitisme est une atteinte à la religion juive**. Même **la mémoire de « l'holocauste »**²⁷ est affirmée pour **mieux mettre en avant le caractère occidental d'un crime perpétré contre les juifs en tant que groupe religieux et non pas en tant que peuple**. C'est dans cet esprit également que le rapporteur spécial condamne le négationnisme du président de la République islamique d'Iran Ahmadinedjad. Cela permet ainsi dans le même temps de se distancier de l'idée que l'antisionisme contemporain pourrait être une forme d'antisémitisme. D'ailleurs, le rapporteur qui reconnaît que puissent circuler des pamphlets antisémites dans le monde arabo-musulman les explique en raison de la solidarité des populations envers le drame vécu par les Palestiniens.

- **Une vision sélective du monde**

Le rapporteur spécial Doudou Diène semble avoir une vision restrictive du monde et du racisme. En témoigne le choix des pays qu'il a visité durant sa période de six ans d'exercice entre 2002 et 2008 :

- ⇒ **7 pays d'Amérique latine** (Groupe GRULAC à l'ONU): Brésil, Colombie, Guatemala, Guyane, Honduras, Nicaragua, La République dominicaine, Trinidad et Tobago
- ⇒ **2 pays du groupe d'Afrique** : Côte d'Ivoire, Mauritanie
- ⇒ **3 pays du groupe Europe de l'ouest et autre** : Canada, Etats-Unis, Italie, Suisse,
- ⇒ **4 pays du groupe Europe de l'est** : Estonie, Fédération de Russie, Lettonie, Lituanie
- ⇒ **1 pays du groupe Asie** : Le Japon

- **La liberté d'expression mise en danger**

A partir des résolutions contre la diffamation des religions va se construire toute une rhétorique visant à réduire la liberté d'expression. Le mot censure n'est jamais évoqué. On

²⁴ Le rapport du rapporteur Spécial contre le racisme Maurice Glélé Ahanzo, présenté à la Commission des Droits de l'Homme en mars 2002 (E/CN.4/2003/23), consacre toute une partie de son rapport, à « l'impact des attentats du 11 septembre sur les musulmans, les arabes et autres populations originaires d'Asie ». Le premier rapport de Doudou Diène (E/CN.4/2002/24) en 2003 qui lui succède, porte spécifiquement sur « la situation des populations musulmanes et arabes dans diverses régions du monde à la suite des événements du 11 septembre ».

²⁵ HRC/4/9.

²⁶ E. CN.4/2006/16.

²⁷ Qui depuis 2005 fait l'objet d'une commémoration annuelle à l'Assemblée Générale de l'ONU

parle en revanche de responsabilisation des médias. **Et s'il y a violence, voir acte de terrorisme, c'est en raison de l'irresponsabilité des médias dans la diffusion de textes ou dessins diffamatoires.**

Même le mandat du **rapporteur spécial sur la liberté d'expression** se voit transformé en « policier » du CDH. Il doit désormais **débusquer « les cas où le droit à la liberté d'expression constitue un acte de discrimination raciale ou religieuse » et s'assurer « que toutes les formes de médias rapportent les informations de manière équitable et impartiale »**²⁸.

- **Le dialogue civilisationnel**

Lors de la conférence des NAM à Durban en 1998, le président de la République islamique d'Iran avait proposé que l'Assemblée Générale consacre l'année 2001 « année du dialogue des civilisations »²⁹, afin de contrer le livre de l'universitaire américain, Samuel Huntington, « le choc des civilisations »³⁰, considéré par Khatami comme le projet politique hégémonique occidental. **La plateforme politique du dialogue des civilisations, va trouver une justification plus grande encore après les attentats du 11 septembre, la guerre en Irak, et les attentats de Madrid.** A cette occasion, une nouvelle structure va naître au sein de l'ONU, « L'alliance des civilisations » sous l'égide des gouvernements espagnols et turcs.³¹ En réalité, l'alliance ou le dialogue de civilisations présentent une vision bipolaire du monde qui met en face à face l'Occident (entité non définie) et (l'Islam), attaque la laïcité et l'universalisme considéré comme un système de valeur occidental, confère aux religions monothéistes une place politique. **Les thèmes mis principalement en exergue au sein de l'Alliance sont la lutte contre l'islamophobie et la responsabilisation des médias.** Par ailleurs, elle ne s'intéresse **qu'au conflit israélo-palestinien** ce qui sous entend qu'il est un conflit avant tout civilisationnel³².

- **L'instrumentalisation des droits des femmes**

La période des années 1990 avait été marquée par l'émergence très forte des questions relatives aux droits des femmes, notamment après la conférence mondiale de l'ONU à Vienne sur les droits de **l'homme en 1993, qui avait introduit ce slogan « Women's rights are Human rights »**³³. **Pourtant en 2001, les questions relatives aux droits des femmes furent relativement passées sous silence.**

Dans le cadre des réformes de l'ONU, la question des femmes est à nouveau mise à l'honneur, notamment autour d'une prise en compte transversale aux différents mécanismes de l'ONU, ainsi que la mise en valeur de ce que l'on appelle les « droits sexospécifiques ». Cependant, les droits des femmes vont au contraire être instrumentalisés pour faire avancer une vision différencialiste du monde, la culture et les traditions étant de plus en plus invoqués pour légitimer des pratiques telles que la condamnation de la sexualité hors mariage, les droits reproductifs... L'OCI ayant un rôle de plus en plus important au sein des institutions³⁴, la *Charia*, y compris la légitimation de la polygamie sont revendiqués³⁵ au nom du respect et du dialogue. La rapporteure spéciale de l'ONU sur les violences faites aux femmes, Yakin Erturk a acceptée de se rendre voilée en Iran en 2005, ainsi que la Haute Commissaire aux droits de l'homme, Louise Arbour, lors d'une conférence organisée en septembre 2008 à Téhéran sur « les droits de l'homme et la diversité culturelle ».³⁶

Un nouveau mécanisme a été créé pour lutter contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, UNGIFT³⁷ initié et financé par les Emirats arabes unis à grand renfort de

²⁸ 7/36

²⁹ Une résolution fut adoptée en ce sens au mois de novembre 1998, A/RES/53/22

³⁰ 1993, Odile Jacob 1997.

³¹ Voir à ce sujet « Controverses » n°9, octobre 2008

³² <http://www.unaoc.org/>

³³ « *Les droits des femmes dont des droits humains* »

³⁴ Voir les rapports de forces politiques en annexe

³⁵ Examen périodique universel du Bahreïn le 7 avril 2008

³⁶ A noter qu'en 2001, Mary Robinson s'était rendue également voilée à Téhéran lors de la conférence préparatoire régionale asiatique de Durban.

³⁷ UN Global initiative to fight trafficking

publicité, alors que dans le même temps était supprimé le Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, une des instances les plus ouvertes et démocratiques de l'ONU.³⁸

- **La diabolisation d'Israël**

La focalisation disproportionnée sur le conflit israélo-palestinien, et les dérives qui en ont découlées, se sont encore amplifiées au sein des différents mécanismes de l'ONU. Le « langage de haine » que l'on croyait supprimé de la DPA a pu se structurer et être introduit dans d'autres documents officiels, lors d'interventions orales de pays ou de groupes politiques ou régionaux.

⇒ **focalisation** sur Israël au sein des instances onusiennes :

- Sur **25 résolutions adoptées à l'Assemblée générale** en 2008, abordant des situations dans des pays spécifiques, **17 d'entre elles visaient Israël, 1 l'Afghanistan, 1 l'Arménie, 1 l'Azerbaïdjan, 1 la République démocratique de Corée, 1 les Etats-Unis, 1 la Géorgie, 1 l'Iran, et 1 le Libéria.**
- Sur **33 résolutions adoptées au Conseil des droits de l'Homme** abordant des situations dans des pays spécifiques de juin 2006 (date du début de son existence) à décembre 2008, **17 d'entre elles visaient Israël, 6 le Soudan, 5 le Myanmar (Birmanie), 4 le Burundi, 4 le Cambodge, 4 la RDC et 4 la Somalie.**
- Sur **59 communiqués de presse émanant du service de presse de l'ONU** entre le 1^{er} et le 15 janvier 2009, et évoquant des situations politiques ou humanitaires, **52 visaient Israël** parmi lesquels 47 concernaient la situation à Gaza et 5 le Sud Liban³⁹.
- Lors de la séance inaugurale dite « Segment de Haut niveau » au CDH en mars 2008, **sur 28 interventions⁴⁰ désignant des pays** comme violant les droits humains, **Israël a été visé 23fois⁴¹**

⇒ **Centralité de la question palestinienne au sein des mécanismes de l'ONU**

- **Six des organes subsidiaires de l'Assemblée générale** portent spécifiquement sur les Palestiniens, alors qu'il n'en existe pour aucun autre peuple.
- La Palestine est **l'unique** pays/région auquel une **base de données informatisée (UNISPAL)** est consacrée. Celle-ci a pour mission « d'établir des études et des publications (...) et de leur assurer la plus large publicité possible».
- **Le budget de l'UNRWA**, (organisme en charge des réfugiés palestiniens) dépasse de loin les sommes allouées pour les réfugiés des autres parties du monde. En 2006, son budget de **600 millions de dollars** dépassait celui des réfugiés pour l'ensemble du **continent africain, (466 millions de dollars)**. Il dépassait (de plus de la moitié) celui de **l'Asie (200 millions de dollars)** – et celui des **Amériques (Sud et Nord) (33 millions de dollars)**. En 2007, l'appel d'urgence de 50 millions de dollars demandés à différents donateurs pour les territoires palestiniens occupés, a permis de recueillir près de 500 millions de dollars. Par contraste, pour Haïti, un des pays les plus pauvres du monde, « enclavé » au milieu de l'océan, qui compte plus de huit millions d'habitants,

³⁸ Dans le même sens, une autre instrumentalisation des causes, une conférence organisée à l'ECOSOC à NY contre la traite sous l'égide de UNgift, en partenariat avec l'Egypte et la Biélorussie le 12 février 2009

³⁹ Sur ces 59 communiqués, 11 d'entre eux évoquaient les situations en République démocratique du Congo, 9 au Darfour/Soudan, 6 en Somalie, 5 en Iraq, 2 au Ghana, 2 en Iran, 2 au Zimbabwe, 1 en Afghanistan, 1 en Birmanie/Myanmar, 1 en Centre Afrique, 1 à Chypre, 1 à Djibouti / Erythrée, 1 aux Îles Fidji, 1 en Indonésie, 1 au Malawi, 1 au Sénégal, 1 au Sri Lanka et 1 au Tchad.

⁴⁰ Parmi les 23 pays à avoir mentionné Israël, 4 d'entre eux font partie du groupe Europe de l'Ouest, à savoir la France, Malte, le Luxembourg et la Suisse.

⁴¹ La Birmanie a été citée 7 fois ; la République Démocratique de Corée 6 fois ; le Sri Lanka et les USA 5 fois ; le Kenya, la RDC et le Tchad 4 ; la Biélorussie, l'Ouzbékistan, le Soudan et le Sahara occidental 3 ; l'Algérie, l'Iran et le Zimbabwe 2, Afghanistan, l'Arabie Saoudite, la Chine, la Colombie, Cuba, l'Ethiopie, le Kosovo, le Népal, le Pakistan, le Royaume Uni, la Somalie, le Venezuela, le Yemen 1 fois.

l'appel d'urgence de 2,4 millions de dollars a apporté 46,4 millions de dollars. Même l'appel d'urgence pour le Bangladesh lors de la mousson de 2007 qui avait fait plusieurs dizaines de millions de déplacés n'a pas dépassé la somme de 300 millions de dollars.

- **Au sein du Conseil des droits de l'homme, le point 7 de l'ordre du jour, consacre de façon permanente les territoires palestiniens occupés,** tandis qu'aucune autre région, pays ou conflit ne sont consacrés dans aucun des autres points de l'ordre du jour.
Alors que les mandats des rapporteurs sont reconsidérés tous les trois ans et que l'on assiste à la suppression progressive de tous ceux consacrés à des pays, **celui du rapporteur spécial sur les territoires palestiniens occupés demeurera jusqu'à la fin de l'occupation.**
- On doit ici souligner dans ce contexte la teneur de l'avis du 9 juillet 2004 **de la Cour internationale de justice concernant** son avis sur la construction du mur de séparation⁴², et maintenant la tentative de saisine de la Cour Pénale internationale autour de l'intervention de l'armée israélienne à Gaza.
- Utilisation des mécanismes des traités, notamment du Comité contre l'élimination de toutes formes de discriminations racistes⁴³,

⇒ **Elaboration du vocabulaire de haine**

- Les interventions orales depuis 2001 ont continué d'utiliser le fameux « langage de haine » supprimé dans la DPA de Durban. Ont été ajoutés de nouvelles formulations comme celle « de **Terrorisme d'Etat** » dans les négociations autour d'une nouvelle convention internationale contre le terrorisme ou la reprise **de termes inscrits dans la mémoire de Shoah** pour qualifier les actions d'Israël à l'encontre des Palestiniens : « Holocauste », etc...⁴⁴ pour amplifier la dimension raciste du sionisme. L'invocation de la **judaisation de la Palestine** est récurrente. Pour renforcer le caractère blasphématoire du sionisme, des résolutions sont adoptées condamnant le fait qu'Israël empêcherait l'accès aux lieux saints, Jérusalem, etc.⁴⁵
- De la résolution sionisme = racisme, nous avons glissé vers l'affirmation qu'**Israël est un pays d'apartheid**. Le premier à avoir formellement introduit cette notion dans un document estampillé de l'ONU est le rapporteur spécial sur les territoires palestiniens occupés John Dugard⁴⁶. Le 24 novembre 2008, le **président de l'Assemblée Générale, Miguel d'Escoto Brockman** lors d'une séance plénière qualifiait les politiques **d'Israël d'apartheid et appelait la communauté internationale à engager des campagnes de boycott à son endroit comme à l'époque de l'Afrique du sud.**
- **L'intériorisation de la stigmatisation d'Israël** s'intègre dans le processus d'élaboration du vocabulaire de haine. Ainsi, hormis les USA et le Canada, la plupart des démocraties participent aux dérives, soit en votant en faveur des résolutions stigmatisant Israël, soit en s'abstenant et ne vote que très rarement à leur encontre. Des termes tels que « massacres », « disproportion ou punitions collectives » qui avaient court bien avant l'intervention militaire récente à Gaza, participent à la surenchère linguistique. La terminologie « puissance occupante » étant quasi systématiquement utilisée dans les résolutions.

⁴² demandé par l'Assemblée Générale par la résolution ES-10/14 du 8 décembre 2003

⁴³ voir questions adressées à Israël qui présentait son rapport en 2007 dans le cadre de la CERD CERD/C/SR.1794. Dans les contre rapports de certaines ONG, le Keren Kayemet est considéré comme une entreprise raciste puisque n'ayant planté des arbres que pour les juifs.

⁴⁴ Voir « ONU 2001-2007 : Durban ou l'éternel retour » revue « Les temps modernes » n°643/647, juillet 2007

⁴⁵ La première fut adoptée en ce sens lors de la 6^{ème} session du CDH résolution, 6/19

⁴⁶ A/HRC/4/17.

- **Essentialisation du politique**

Parallèlement aux dérives qui favorisent le relativisme culturel, l'ONU a introduit une **super essentialisation et personnalisation des personnes et des symboles**, en particulier au sein du CDH. Le rapporteur spécial **John Dugard** qui a introduit la notion **d'apartheid, est un sud africain blanc**. Son successeur, **Richard Falk**, universitaire **juif américain compare quant à lui les politiques d'Israël à celles des nazis**⁴⁷. Mais c'est encore surtout la référence à l'Afrique du Sud qui reste le marqueur symbolique de l'émancipation contre le racisme. Comment mettre en doute en effet la parole de l'archevêque d'Afrique du Sud **Desmond Tutu, désigné** comme chef de la mission chargée d'enquêter sur l'intervention militaire israélienne à **Beit Hanoun** en 2006 ? On ne doit pas non plus négliger la portée symbolique de la nomination de **Navanethem Pillay** au poste de haut commissaire en juillet 2008. Cette femme d'origine **indienne, native d'Afrique du Sud, féministe**, fut une grande avocate de la cause contre l'Apartheid et a été **juge du TPI pour le Rwanda**. Il n'est pas rare que dans ses déclarations, elle rappelle ses origines et les discriminations et violences qu'elle a subies dans sa jeunesse.

- **L'élaboration de normes complémentaires**

Le président du **Comité Ad Hoc pour l'élaboration de normes complémentaires**, l'ambassadeur algérien Idriss Jazeiry, a déjà largement explicité - lors de différentes sessions du CDH dans le cadre du point 9 de l'ordre du jour consacré *au racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée – suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban* - ce qu'il entend par antisémitisme. **Ce dernier reprend la définition donnée par l'OCI dans ses réserves sur le document de Durban 1 qui prétend que les Arabes sont des sémites** et que l'antisémitisme les concerne en premier lieu. Mais il va plus loin, il affirme que **depuis le 11 septembre 2001, l'antisémitisme à l'encontre des populations arabes, et par à extension tous les musulmans** dans le monde, s'est aggravé. Il ne s'agit d'ailleurs pas pour ceux qui redéfinissent les termes de nier l'antisémitisme qu'auraient subi les juifs jadis, mais de nier la réalité de l'antisémitisme contemporain à leur encontre. Cela permet également de faire uniquement porter la charge des atteintes antisémites sur le continent européen, puisque le Président du Comité Ad Hoc reconnaît que « d'autres sémites » ont subi l'antisémitisme en Europe au 20^{ème} siècle. L'OCI n'est pas en reste et reprenant cette mise en perspective, établit fréquemment un **parallèle entre ce qui s'est passé dans les années 1930 en Europe et « l'islamophobie » aujourd'hui sur ce même continent**. Par ces habiles raccourcis, **l'islamophobie se transforme en une forme d'antisémitisme** et les atteintes contre les juifs relèvent du coup uniquement de la haine à l'encontre d'une religion.

3. Le processus préparatoire

Le processus préparatoire de la conférence a commencé le 27 août 2007 et se terminera avec la dernière conférence préparatoire du 15 au 17 avril soit trois jours avant la date du début de la **conférence d'examen de la conférence de Durban** qui commence le 20 avril. Ces réunions sont de plusieurs types : les sessions de fond où les décisions sont prises officiellement, et les intersessions gouvernementales, sensées faciliter la structuration du texte, mais dont le contenu ne sera décidé que lors de la conférence finale. **Najat Al-Hajjaji, la Présidente libyenne, celle là même qui avait présidé la fameuse Commission des droits de l'homme de 2003 de sinistre mémoire, est une remarquable présidente. Elle sait mener son monde, avec autorité, pour parvenir à chaque étape au Consensus**. Pas un mot de trop, rien de substantiel, réunions à huis clos dès lors qu'une opposition apparaît. Tout est propre et bien ordonné.

- **La première année de négociation, des questions techniques politisées**

Durant la première année, les sessions n'aborderont pas la substance et le fond même si dans leurs interventions orales, l'OCI et plusieurs pays (Iran, Algérie, Egypte), ainsi que certaines ONG, utiliseront le fameux « langage de haine » et mettrons en exergue l'atteinte raciste que constitue le

⁴⁷ Et mis en doute les origines du 11 septembre

blasphème. A travers les questions techniques, se posent en réalité des enjeux hautement politisés où l'on peut discerner très précisément les rapports de force qui démontrent le peu de poids des démocraties, et notamment de l'UE, sur l'ensemble du processus. En voici quelques exemples :

- ⇒ **L'OCI avait demandé à ce que la rapporteure spéciale sur l'intolérance religieuse, ainsi que le rapporteur spécial sur le racisme** soient intégrés au processus. L'UE avait insisté pour que le Rapporteur sur la liberté d'expression en fasse également partie. Mais ils n'ont pu avoir gain de cause, l'Egypte ayant argué notamment que la liberté d'expression n'est pas un thème qui relève du racisme.⁴⁸
- ⇒ Concernant **l'élaboration d'un questionnaire sur les actions des Etats pour endiguer le racisme sur leur propre territoire**, l'UE avait suggéré que ce questionnaire soit élaboré par le Haut Commissariat afin de lui donner un caractère plus indépendant. L'OCI avait refusé, considérant que c'était au bureau du Comité préparatoire d'en assumer la supervision⁴⁹
- ⇒ **L'UE a cédé également sur le mode de financement de la conférence**⁵⁰ qui sera prélevé sur le budget de fonctionnement de l'ONU, et cela même si certains Etats comme les USA, le Canada, l'Australie ou Israël, dénonceront tous les votes de l'Assemblée Générale pour le financement de la conférence ou sur d'autres questions relatives à l'organisation.
- ⇒ **Sur le nombre de jours alloués** le groupe africain et l'OCI auraient souhaité que la conférence se déroule sur une dizaine de jours, et l'UE 3 jours. On coupera la poire en deux et la Conférence se déroulera sur 5 jours.
- ⇒ **Le lieu de la conférence** fait également débat. Cette fois **l'UE aura gain de cause** car en avril 2008 il sera décidé que la conférence se tiendrait au siège de l'ONU à Genève, cela notamment afin de ne pas risquer que se renouvelle les « excès » commis au sein du forum des ONG.

• Accréditation des ONG

Lors de la première session organisationnelle en août 2007, il est décidé que toutes **les ONG qui sont dotées d'un statut consultatif seront automatiquement accréditées pour la Conférence d'examen**, ce qui n'a rien d'étonnant, même si certaines parmi elles, comme l'association **Badil**⁵¹ (qui a obtenu son statut consultatif en 2006) utilise à chacune de ses interventions le « langage de haine », et a même distribué des stickers⁵² appelant au Boycott d'Israël et/ou revendiquant le droit au retour de tous les réfugiés illustré par une carte de la Palestine historique où ne figure pas Israël, lors de la session du Conseil des droits de l'homme de septembre 2007. (voir ci-contre)

Il est également décidé **que toutes les ONG qui avaient été accréditées en 2001 à Durban se verront automatiquement reconduites pour avril 2009**. Or parmi ces organisations se trouvent évidemment nombre de **celles qui avaient été à l'origine des violences commises** au sein ou lors de manifestations de rues à Durban en marge du Forum des ONG.⁵³

En ce qui concerne **les ONG qui n'ont pas de statut consultatif et qui n'ont pas été accréditées en 2001**, il est cependant possible de poser sa candidature jusqu'au 10 février 2009, le bureau de la conférence étant chargé d'évaluer la pertinence de leur requête. C'est ainsi que **Palestinian Grassroots Anti-Apartheid Wall Campaign (PGAAWC)** se voit acceptée en avril



⁴⁸ Première session organisationnelle du 27 au 31 août 2007

⁴⁹ Idem première session

⁵⁰ session d'août 2007

⁵¹ <http://www.badil.org/>

⁵² pris sur le site <http://www.eyeontheun.org/ngo-updates.asp>

⁵³ A ce sujet voir l'analyse de UNWatch concernant l'ONG Nord Sud XXI, financée par la Libye <http://blog.unwatch.org/?cat=3b> et les dossiers de NGO Monitor http://www.ngo-monitor.org/article/durban_conference_0,

2008, sans que cela ne pose problème à aucun membre du bureau ou pays participant aux réunions préparatoires, notamment les pays membres de l'UE. En revanche **l'Iran** demande des compléments d'informations qui ne le satisferont jamais, **s'opposant à l'accréditation** de l'Ong Canadienne **The Canadian Council for Israel and Jewish Advocacy** qui, selon Téhéran, serait une « couverture pour un business privé ! ». **L'Inde refuse dans un premier temps** la participation **d'ONGs représentant les droits des Dalits, mais finit par accepter après négociations avec l'UE**. Quand à certaines organisations défendant les droits personnes discriminées en raison de leur **orientation sexuelle, l'OCI n'a toujours pas donné son accord et les décisions seront prises lors de la dernière réunion préparatoire, quelques jours avant la conférence de Durban.**

- **Prises de position des ONG⁵⁴**

A la veille de la première réunion d'organisation en août 2007, la Fondation néerlandaise Magenta et la *Jacob Blaustein Institute for the Advancement of Human Rights* présentent une « **déclaration de principe⁵⁵** » signée par **94 organisations très diverses, demandant que la Conférence de suivi se déroule dans un climat de respect mutuel, et que ne se renouvellent pas les actes antisémites et le manque de démocratie** qui avaient présidé en 2001 dans le cadre du forum des ONG. Parmi les signataires, on trouve un certain nombre d'organisations juives, ainsi que des organisations antiracistes **dont le plus grand réseau européen antiraciste ENAR⁵⁶, des organisations Roms, une organisation féministe le MAPP⁵⁷**. Il est à remarquer que les **signataires sont la plupart originaires des pays d'Europe de l'Ouest ou de l'Est ou d'Amérique du nord. Et que l'on ne trouve aucune organisation d'Asie ou d'Afrique** parmi eux.

Les trois grandes organisations de référence en matière de droits de la personne, **Amnesty international, Human Rights Watch (HRW) ou la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) n'ont pas signé ce document**. Bien que participant d'ailleurs très peu au processus de négociation, **chacune, selon des degrés divers s'inquiète de l'échéance de Durban 2, de manière plus ou moins officielle. Seule HRW a formulé des positions de principes demandant que l'antisémitisme de 2001 ne se répète pas⁵⁸**. Amnesty international et la FIDH n'évoqueront pas l'antisémitisme de 2001, à l'occasion des préparatifs de Durban 2 mais ils ne soutiendront pas d'avantage les attitudes de déni qui se développent de plus en plus dans la communauté des ONG durant l'année 2007-2008.

Parmi les organisations qui **nient les événements antisémites de 2001**, on trouve toute une plateforme d'organisations, dont certaines ont participé très activement aux dérives de 2001, qui vont **s'organiser pour réclamer un Forum en 2009 sous l'impulsion du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuple (MRAP) et Interfaith international, qui dirigent le sous-comité sur le racisme des comités des ONG à l'ONU à Genève**. C'est d'ailleurs Charles Grave, représentant d'Interfaith international qui animait le caucus contre l'intolérance religieuse à Durban en 2001, et qui ne rapporta pas au comité de rédaction, la phrase pourtant acceptée unanimement, demandant que les religions ne soient pas instrumentalisées pour nier les droits humains des femmes.

- **Pour ou contre un forum des ONG**

Les accusations post 2001 contre les organisations juives qui saboteraient le mouvement antiraciste mondiale sont repris dès la première session en août 2007.⁵⁹ Lors d'une réunion d'ONG à Genève en octobre 2008 revendiquant la tenue d'un forum, **Shimon Samuel, directeur du Centre Simon Wiesenthal** qui avait été membre du comité d'organisation **en 2001 fut pris à parti et menacé** : « Nous savons qui vous êtes et où vous trouver. Nous vous observons à Paris et savons tout de vous. » Charles Grave, qui présidait cette réunion ne trouva rien à

⁵⁴ Voir pour plus de détail sur NGOmonitor http://www.ngo-monitor.org/article/durban_conference_0

⁵⁵ <http://www.icare.to/prepcom1-dreview-2008esp/statement%20on%20behalf%20of%2094%20NGOs.pdf>

⁵⁶ European Network against racism

⁵⁷ Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie et de toutes formes de violences sexuelles et discriminations sexistes

⁵⁸ <http://www.hrw.org/en/news/2008/04/20/second-preparatory-committee-meeting-durban-review-conference>

⁵⁹ Rapport sur le premier comité préparatoire. Malka Marcovich <http://storage.canalblog.com/09/40/412709/21750910.pdf>

redire. **Shimon Samuels écrit un courrier à la Haut Commissaire, pour dénoncer ces intimidations, qui resta sans réponse.**

Une quarantaine d'ONG se mobilisent pour demander l'organisation d'un forum d'ONG. Parmi elles, on trouve des organisations très respectées comme l'ONG japonaise **Imadr (International movement against discrimination and racism) qui est très investie sur les discriminations des minorités en Asie, notamment les Dalit, ainsi que le réseau ENAR (European network against racism)**⁶⁰ qui a également signé la déclaration de principe contre le renouvellement des violences antisémites (précédemment citée). Mais on trouve aussi celles qui furent très actives dans les événements de 2001, **telles Eaford⁶¹ ou encore Nord Sud XXI, qui entretiennent des liens plus qu'étroits avec les autorités libyennes⁶².**

A ce jour, aucune décision n'a été formellement prise dans un sens ou dans l'autre. Il est acquis que des salles du Palais des Nations seront mises à la disposition des ONG pour organiser des réunions et celles qui en feront la demande pourront être aidées pour leurs déplacements. Les autorités suisses se sont également engagées à faciliter la venue des ONG et leur hébergement.

D'autres ONG dont certaines s'opposent à la tenue d'un forum des ONG organisent de leur côté une conférence en marge de Durban 2 intitulée « le sommet de Genève »⁶³. On trouve parmi eux l'organisation basée à Genève UNwatch, ainsi que la Licra ou encore SOS racisme.

- **Doit on participer à Durban 2 ?**

Plusieurs ONG, des intellectuels, des personnalités politiques ont d'ores et déjà pris position contre la participation des gouvernements qui souhaitent défendre les principes de démocratie et de liberté à **la Conférence d'examen de Durban**, que ce soit en raison de la stigmatisation d'Israël ou de la délégitimation de la liberté d'expression et de la place donnée aux politiques obscurantistes. Parmi eux on trouve Pascal Bruckner⁶⁴, ainsi qu'Elie Wiesel. Ce dernier, avec d'autres signataires demande à l'administration Obama de ne pas participer à Durban 2. La juriste Anne Bayefsky⁶⁵ est fortement impliquée dans la dénonciation des dérives de Durban et de la nécessité de ne pas participer à cette conférence. L'Anti Defamation League prend position contre la participation des USA à Durban en janvier 2009.⁶⁶

L'American Jewish Committee semble jusqu'à ce jour vouloir soutenir la politique européenne telle que revendiquée par la présidence française, à savoir continuer d'être présent jusqu'au bout du processus. De même pour le CRIF en France alors que les organisations juives allemandes considèrent qu'y participer c'est cautionner les dérives qui ont émaillé tout le processus préparatoire et que les lignes rouges sont bel et bien franchies.

- **L'offensive du haut commissariat**

A partir de septembre 2008, **le Haut Commissariat aux droits de l'homme s'implique dans les débats, et développe une stratégie offensive envers les pays qui oseraient gripper la mécanique consensuelle vers la promesse antiraciste future⁶⁷.** Cela passe par la réécriture des événements qui se sont déroulés en 2001, par la diffusion de communiqués de presse tançant vertement les journalistes⁶⁸ qui usent de leur liberté d'expression critique, et par la stigmatisation de ceux qui prônent le retrait des négociations.

Le 12 décembre 2008, alors qu'à Genève est célébrée en grande pompe le 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle, le porte parole du Haut Commissaire Rupert Colville, dans un communiqué

⁶⁰ soutenue par la commission européenne, qui regroupe le plus grand réseau d'associations antiracistes d'Europe qui comprend des organisations de Roms

⁶¹ Association fondée et basée en Libye pour mettre en œuvre Sionisme= racisme après 1975.

⁶² Voir à ce sujet <http://blog.unwatch.org/?p=230>

⁶³ <http://genevasummit.org/>

⁶⁴ Le Soir Bruxelles, 15 février 2008 <http://www.lesoir.be/forum/chroniques/contre-feux-boycotter-durban-2008-02-15-577774.shtml>

⁶⁵ Voir notamment le site dont elle est l'éditrice <http://www.eyeontheun.org/durban.asp>

⁶⁶ http://www.adl.org/PresRele/UnitedNations_94/5452_94.htm

⁶⁷ Intervention de Navanethem Pillay, Haute Commissaire, le 6 octobre 2008 en ouverture du Comité préparatoire et Haaretz 16 décembre "The anti-racism debate."

⁶⁸ « distortion plaque the anti-racist conference » communiqué de presse de Rupert Colville, porte parole du Haut Commissaire

de presse⁶⁹ dénonce l'article - publié simultanément dans le *Wall street journal* et *The Australian* les 9 et 10 décembre - **comme attentatoires à la Conférence de révision de Durban et condamne ceux, y compris le premier Ministre canadien, qui voient en Durban II « un festival de haine »**. Tout comme la Haute commissaire Navanethem Pillay dans son allocution de septembre au Conseil des droits de l'homme, le communiqué ne nie pas les incidents antisémites de 2001. Mais il les minimise comme résultant uniquement des agissements de quelques uns en marge de la conférence. Le 16 décembre, la Haute commissaire réagit encore dans un article publié dans Haaretz ⁷⁰. Elle rappelle la place conférée à « l'antisémitisme » et à « la mémoire de l'holocauste » dans le document gouvernemental de 2001. Alors **qu'elle ne s'est jamais prononcée sur les déclarations orales et écrites incendiaires de certains Etats et ONG qui utilisent « la terminologie de haine »⁷¹ à chaque session du CDH, pas plus qu'elle n'a condamné l'appel au boycott d'Israël prononcé par le Président de l'Assemblée Générale Miguel d'Escoto Brockman⁷², elle s'en prend directement au Canada et à Israël qui ont d'ores et déjà dit qu'ils ne participeraient pas, et met en garde d'autres pays qui seraient tenté de se retirer de même**. Elle utilise à escient l'image du boycott, mot à forte charge émotionnelle, que ni le Canada ni Israël n'ont jamais utilisé pour signifier leur retrait. Elle affirme que les pays qui ont choisi cette voie assument une lourde responsabilité dans le message qu'ils envoient à ceux qui souffrent du racisme et à ceux qui le perpétuent. Comme le souligne Anne Bayefsky⁷³, l'article dans Haaretz est avant tout à destination du Président des Etats-Unis, dont la position n'est toujours pas arrêtée.

⁶⁹ Distortion plague the anti-racism conference

⁷⁰ « The anti-racism debate”

⁷¹ épuration ethnique, génocide, crime contre l'humanité etc...

⁷² 24 novembre 2008

⁷³ in Forbes, 24 decembre 2008, *opus cité*

3. En guise de conclusion temporaire. Les lignes rouges ont elles été franchies ?

Cette formule de ligne rouge a été utilisée pour la première fois par le Président Sarkozy lors du dîner annuel du Crif le 13 février 2008, formule reprise par la Secrétaire d'Etat aux droits de l'homme à plusieurs reprises. **Mais il semble que les lignes rouges n'ont jamais été précisément définies.**

Certains pays se sont néanmoins déjà prononcé sur le passage ou non de lignes rouges, en particulier ceux qui ont déjà décidé de ne pas y participer.

⇒ Ainsi, dès **janvier 2008, le Canada** considérait que les lignes rouges avaient été déjà franchies et décidait de se retirer du processus.⁷⁴

⇒ **En novembre 2008**, à la lecture de la première compilation du document préparatoire, Israël décide de se retirer. Outre « le langage de haine » qui émaille encore le texte dans la première version, et qu'il espère voir disparaître, Israël s'indigne d'être, comme en 2001 le seul pays qui soit visé comme raciste.⁷⁵

A l'automne 2008, **l'Australie, les Pays Bas et le Royaume Uni menacent de** se retirer si le langage de haine issu de la première mouture demeure. Le Danemark prend également position contre l'introduction de la notion de diffamation des religions dans le texte.⁷⁶ Dans des discussions informelles, l'UE s'est exprimée en ce sens. Si l'on peut évidemment se réjouir du fait que l'UE puisse refuser cette formulation, il n'en demeure pas moins que lors de plusieurs négociations au CDH, l'UE a proposé comme alternative les termes « d'incitation à la haine des religions » qui n'est pas sans poser problème non plus. **De plus, les pays de l'Union européenne ne semblent pas unanimes sur la définition de ces fameuses lignes rouges qui bougent au gré de l'avancement des négociations.**⁷⁷

Dans les dernières compilations issues des réunions intercessionnelles qui n'ont aucune valeur formelle, « le langage de haine » a disparu, mais Israël demeure le pays emblématique du racisme. Les notions d'islamophobie, de diffamation des religions sont omniprésentes et la liberté d'expression est très clairement attaquée. (sans compter les autres questions qui continuent de poser problème autour de la traite des personnes, de l'esclavage etc...⁷⁸)

Quoi qu'il en soit, les réelles futures discussions de fond auront lieu lors de la prochaine réunion du Comité préparatoire du 15 au 17 avril 2009, à la veille de la Conférence proprement dite qui se réunira du 20 au 24 avril.

Quelle sera alors la marge de manœuvre pour se retirer dans un contexte où les rapports de forces jouent en défaveur des pays démocratiques ? Et si certains décident de se retirer au milieu de la conférence, comment seront-ils perçus par les nombreuses ONG qui seront présentes et qui souhaitent défendre les droits des victimes et des minorités en dehors de l'Europe, et dont le sort semblera encore une fois, comme en 2001, oublié au profit des tensions politiques qui n'ont rien à voir avec le racisme, victimes dont les revendications risquent d'être sacrifiées une fois encore sur l'autel du consensus ?

⁷⁴http://w01.international.gc.ca/MinPub/Publication.aspx?isRedirect=True&Language=E&publication_id=385786&docnumber=16

⁷⁵ <http://www.eyeontheun.org/assets/attachments/documents/7278.doc>

⁷⁶ Voir différents positionnement des pays sur <http://www.eyeontheun.org/durban.asp>

⁷⁷ Voir également l'analyse de Unwatch sur les lignes rouges qui ont été franchies

<http://www.unwatch.org/atf/cf/%7B6deb65da-be5b-4cae-8056-8bf0bedf4d17%7D/REVISEDSHATTEREDREPORT.PDF>

⁷⁸ Voir <http://malkamarcovich.canalblog.com/archives/2008/10/30/11172111.html>

4. Annexes

1. Glossaire

Glossaire

DPA : Déclaration et Programme d'Action de Durban

OCI : Organisation de la conférence islamique

NAM : Mouvement des non alignés

2. Groupes politiques au sein de l'ONU

instances selon un système de ratios.

Groupes régionaux	nb	commentaires
Asiatique	54	<i>Dont 24 sont membres de l'OCI, 39 NAM, 44 G77</i>
Africain	53	<i>Dont 29 sont membres de l'OCI, 52 NAM, 52 G77</i>
Amérique Latine et Caraïbes (GRULAC)	33	<i>Dont 25 sont NAM, 23 G77</i>
Europe de l'Ouest et autres (WEOG)	28	<i>- Les US sont membres uniquement à des fins d'élection - Israël est exclu sauf à NY depuis 2002</i>
Europe de l'Est (CEIT)	23	<i>CEIT = Countries with economies in transition</i>

* OCI = Organisation de la Conférence Islamique, NAM = Mouvement des non alignés

Plateformes politiques

Autres groupes	nb	commentaires
G77 & Chine	130	<i>- 69% des membres de l'ONU - Groupe de pays en développement (77 lors de sa création en 1964)</i>
Mouvement non-alignés (NAM)	118	<i>-61% des membres de l'ONU - A l'origine, au moment de la guerre froide, formé de pays qui restaient neutres</i>
Organisation de la Conférence Islamiques (OCI)	57	Le bloc le plus important de NAM et du G77
Union Africaine	53	<i>Dont 29 sont membres de l'OIC, 52 NAM, 52 G77</i>
Ligue des États Arabes	21	Le bloc le plus important de l'OCI
Union Européenne	25	
JUSCANZ	14/15	<i>Vient de l'abréviation Japon – US –Canada - Nouvelle Zélande, compte entre 14 et 15 pays</i>